YERRES

Innovation
N° tél. : 01.69.49.77.57
N/Réf. : OC/HM

DECISION N°2022/156

OBJET : Adhésion au contrat Flux WCC (évolution technologique et support télémaintenance) conclu avec la société AGFA OFFSET BV

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2020/05/006 du Conseil Municipal de la Commune de Yerres en date du 23 mai 2020 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT qu'il convient de souscrire un contrat d'adhésion Flux WCC avec la société AGFA OFFSET BV,

CONSIDERANT que la proposition de la société AGFA OFFSET BV correspond aux besoins de la Commune,

D E C I D E

DE SIGNER l'adhésion au contrat Flux WCC (évolution technologique et support télémaintenance) avec la société AGFA OFFSET BV sise 21, avenue de Colmar – F 92565 Rueil Malmaison Cedex,

DIT que le contrat est conclu pour une durée d'un an à dater du 1er juin 2022 au 31 mai 2023, pour un montant de 3 217,80 euros HT soit 3 861,36 euros TTC, renouvelable par tacite reconduction avec une durée maximale ne dépassant pas trois ans,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait à Yerres, le 23 mai 2022

Le Maire,
Conseiller Départemental,

Olivier CLODONG

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220523-2022-156-AU
Date de télétransmission : 14/06/2022
Date de réception préfecture : 14/06/2022
MAIRIE DE YERRES